

ASSEMBLÉE NATIONALE

PLF POUR 2019 - (N° 1255)

AMENDEMENT

N ° II-CF768

présenté par

Mme De Temmerman, M. Potterie, Mme Valérie Petit, Mme Cattelot et Mme Pompili

ARTICLE ADDITIONNEL

APRÈS L'ARTICLE 58, insérer l'article suivant:

Amendement irrecevable au titre de l'article 40 de la constitution.